

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 297

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 8

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« par »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.